

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE DE
L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DE LA
NATURE ET DES SITES

SE/BNS
N° 03- 1652

La Rochelle, le 12 juin 2003

A R R E T E

**portant modification de la composition
de la Commission Locale d'Information
et de Surveillance pour le fonctionnement
de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères
de LA ROCHELLE**

LE PREFET DE LA CHARENTE-MARITIME

***Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite***

Vu le code de l'environnement ;

VU le décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 pris pour l'application de la loi n°76- 663 du 19 juillet 1976 relative aux Installations classées pour la protection de l'environnement (codifiée au Titre Ier du Livre V du code de l'environnement) ;

VU le décret n°93-1410 du 29 décembre 1993 fixant les modalités d'exercice du droit à l'information ;

VU l'arrêté préfectoral n°87-247 du 24 juin 1987 modifié le 30 mars 1990, le 10 février 1998 et le 12 mai 2000 portant autorisation de création et d'exploitation d'une usine d'incinération des ordures ménagères sur le territoire de la commune de La Rochelle;

VU l'arrêté n° 02-1563 du 4 juin 2002 portant constitution de la CLIS pour le fonctionnement de l'UIOM de La Rochelle ;

VU la demande du 28 mai 2003 de la présidente du comité du quartier de Laleu – La Pallice – La Rossignollette informant de la désignation de nouveaux représentants ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente- Maritime ;

ARRETE :

Article 1 : L'article 1 de l'arrêté préfectoral n°02 - 1563 du 4 juin 2002 relatif à la constitution de la Commission locale d'information et de surveillance pour le fonctionnement de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de La Rochelle est modifiée ainsi qu'il suit :

Représentants d'association de protection de l'environnement :

Monsieur BRIVES Raymond, titulaire
Monsieur RICHARD Philippe, suppléant
représentant le Comité de quartier de Laleu-La Pallice-La Rossignollette

le reste sans changement.

Article 2: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente-Maritime, le Sous-Préfet de l'Arrondissement de La Rochelle sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise aux membres de la Commission.

LE PREFET
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
P/I Le Sous – Préfet délégué
Bernard ROUDIL